



## Plus de 30 % surfent par téléphone mobile

Pour plus de sécurité, adoptez les réflexes CASES !

### Une personne interrogée sur dix victime de sites Internet frauduleux

**Combien d'ordinateurs avez-vous à la maison ? Surfez-vous avec votre téléphone mobile ? Fréquentez-vous les réseaux sociaux sur Internet ? Avez-vous aussi plus de 200 amis sur Internet ? Plus de 1 000 visiteurs de la Foire d'Automne ont participé à un sondage de CASES, le portail luxembourgeois de la sécurité de l'information du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, sur l'utilisation des médias numériques et l'adoption de réflexes de sécurité.**

Lors de la Foire d'Automne, plus de 8 000 visiteurs se sont informés sur la sécurité de l'information. Jaunes, rouges, verts, roses ou blancs, les questionnaires des collaborateurs de CASES étaient identifiés par des couleurs correspondant à un thème. Le portail luxembourgeois de la sécurité de l'information s'est servi du stand commun de l'État et des communes « Les bons réflexes – technologies de l'information et de la communication au service du

citoyen » pour discuter avec les citoyens.

Le but était de collecter des informations directement auprès des citoyens. Le sondage était principalement axé sur l'utilisation des médias numériques : combien d'ordinateurs avez-vous à la maison ? Surfez-vous déjà par téléphone mobile ? Qui a déjà été victime de sites Internet frauduleux ? L'utilisation de Facebook fait-elle partie du quotidien des visiteurs de la foire ? Les parents placent-ils des filtres pour enfants ? Connaissez-vous votre droit à l'image ?

« Trois jours de foire étaient suffisants pour avoir une vue d'ensemble du quotidien des utilisateurs de technologies numériques présents sur le stand », explique François Thill, responsable du portail luxembourgeois de la sécurité de l'information CASES.

### Trois ordinateurs ou plus à la maison – vous aussi ?

Un tel chiffre étonne. Une personne sur cinq interrogée, soit 248 visiteurs, dit avoir au moins trois ordinateurs à la maison. Le nombre de

visiteurs n'ayant pas d'ordinateur chez eux était faible.

Les personnes interrogées réussissent-elles à protéger leurs ordinateurs ? Cette question est légitime. Des études menées par l'entreprise de sécurité Secunia révèlent qu'une règle de sécurité importante est violée sur 98 % des ordinateurs analysés par la société : la mise à jour de programmes. Un utilisateur a installé en moyenne 80 programmes sur sa machine. Savez-vous combien de programmes et lesquels sont installés sur votre ordinateur ? L'analyse de Secunia montre que chaque ordinateur compte en moyenne 12 programmes non fiables. Comme la mise à jour de nombreuses applications n'est pas automatisée, il faut consacrer un temps approprié à la sécurité d'un ordinateur privé. De plus, il faut s'assurer la présence d'un antivirus à jour et d'un firewall correctement configuré. Même avec un seul ordinateur, il n'est pas simple de conserver une vue d'ensemble. Lorsqu'on a plusieurs ordinateurs, cette tâche est encore plus complexe.

Surfer sur Internet avec un ordinateur. Les résultats du sondage de la Foire d'Automne évoquent une réalité dépassée depuis longtemps. Presque un tiers de la population surfe déjà sur Internet par téléphone mobile. C'est pratique pour lire rapidement les dernières nouvelles, envoyer un petit e-mail, de n'importe où et à n'importe quel moment. Au Luxembourg, la tendance de l'utilisation multimédia du téléphone mobile se confirme. Outre l'apprentissage nécessaire de réflexes de sécurité, d'autres obstacles jonchent le chemin de la sécurité de l'information. L'absence de convivialité et le manque de connaissances techniques chez l'utilisateur compliquent la sécurisation des petits appareils.

## 200 amis Internet au moins

Fréquentez-vous les réseaux sociaux ? Connaissez-vous Facebook ? 62 % des visiteurs de la foire interrogés par CASES utilisent le réseau social Facebook. Seul un tiers des personnes a répondu « non », la plupart des personnes interrogées étant des adultes. Au Luxembourg non plus, les réseaux sociaux ne sont pas l'apanage des adolescents.

Il est également intéressant de voir le nombre d'amis Facebook des personnes interrogées. Selon le sondage, une personne interrogée sur quatre a bien

## Le droit à l'image

Les collaborateurs de CASES ont demandé plus de 2 000 fois aux visiteurs du stand : « Puis-je prendre une photo de vous ? » Ils utilisaient des Polaroids de l'époque d'avant la photographie numérique. Seuls quelques visiteurs hésitaient. Beaucoup ont accepté la photo en souvenir d'une belle visite à la foire. Si ces photos avaient été prises avec des appareils numériques, un simple clic aurait suffi pour les diffuser sur Internet. Le droit à l'image, donc le contrôle du visiteur de la foire sur sa propre photo, aurait été perdu.

Les appareils photos numériques et les téléphones mobiles permettent aujourd'hui de prendre des photos n'importe où et dans n'importe quelle situation. La connexion directe à Internet permet la publication et l'échange de photos en quelques secondes. De cette façon, une agréable excursion d'entreprise, des vacances balnéaires libres ou une soirée peuvent rapidement signer la fin d'une carrière, d'un emploi ou d'une place d'apprentissage. Posez la question à vos amis avant d'appuyer sur le déclencheur et de publier la photo. Réfléchissez aux conséquences possibles avant d'accepter qu'on prenne une photo de vous et qu'on la publie.

Il est ressorti des nombreuses conversations avec les visiteurs du stand que seule une minorité avait des connaissances approfondies en matière de « droit à l'image ». Cela vaut pour l'utilisateur tant dans son rôle de photographe que de personne photographiée. Le site [www.cases.lu](http://www.cases.lu), sous Publications / Fiches thématiques, met à la disposition des utilisateurs une fiche consacrée aux connaissances juridiques de base ainsi qu'un modèle de formulaire de consentement pour les parents, écoles, communes et autres s'il est prévu de prendre des photos lors d'une manifestation.

D'autres acteurs peuvent rejoindre avec leurs réseaux ou manifestations la campagne « Droit à l'image » lancée en mai 2009 et soutenue par de nombreux partenaires comme le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, CASES, LUSI, le Service National de la Jeunesse, l'entreprise zap.lu ainsi que des écoles et communes. Les demandes en ce sens peuvent être déposées sur [www.cases.lu](http://www.cases.lu).

plus de 100 amis. 16 % des personnes interrogées n'ont aucunement protégé leur profil sur Internet. Les

expériences de CASES tirées de formations avec des jeunes et de conversations avec des adultes montrent

que, même avec un profil limité, peu d'utilisateurs de Facebook sont suffisamment protégés. La compréhension des points faibles et des paramètres de sécurité nécessaires de l'application pour assurer une certaine protection demande du temps et des connaissances. C'est pourquoi le site [www.cases.lu](http://www.cases.lu), sous Pratique / Solutions, met à la disposition des utilisateurs un document spécial pour les guider pas à pas dans le programme et les paramètres de sécurité nécessaires.

Il faut noter que les 80 jeunes luxembourgeois qui ont participé à un test de CASES sur Facebook il y a une semaine ont pratiquement tous échoué. Ce test vérifiait si les jeunes avaient divulgué volontairement des données privées sur Facebook. Réaction d'un adolescent après le test : « Je suis naturellement tombé dans le piège. Facebook m'a demandé des données lors de la création de mon profil et je les ai données. »

Les réponses des jeunes aux questions suivantes étaient aussi intéressantes : qui se cache derrière Facebook ? Comment Facebook gagne-t-il de l'argent pour payer les personnes qui entretiennent l'application ? « Facebook est un projet de recherche. L'application appartient en quelque sorte à tout le monde. L'État se cache derrière. La Poste ? Facebook est gratuit pour les

utilisateurs. Aucun salaire n'est versé », étaient des réponses fréquemment apportées par les écoliers. Il a fallu un certain temps et une longue discussion pour que les adolescents en arrivent à dire qu'une entreprise se cache derrière Facebook et qu'elle gagne de l'argent avec les données des utilisateurs.

### **Une personne sur dix déjà victime d'escroquerie sur Internet**

Avez-vous déjà croisé le chemin d'un arnaqueur sur la toile ? Selon les visiteurs de la foire, plus d'une personne sur dix a déjà fait de mauvaises expériences sur Internet et a été victime d'un escroc. Sur les 118 personnes interrogées ici, 46 ont aussi reconnu ignorer ce qu'est un piège à l'abonnement sur Internet. On peut donc en déduire qu'un tiers des internautes interrogés ne pourraient pas reconnaître ce danger sur Internet s'ils y étaient confrontés.

Les visiteurs de la foire qui ont déjà été victimes de sites frauduleux ont attiré l'attention de CASES entre autres sur les sites suivants : [www.gesichtsanalyse.com](http://www.gesichtsanalyse.com), [www.check-deinen-sex.de](http://www.check-deinen-sex.de) et [www.lebensprognose.com](http://www.lebensprognose.com). Ce dernier est un site Internet bien connu du Centre Européen des Consommateurs et qui a déjà piégé bon nombre de

Luxembourgeois. Point commun de ces sites : un clic trop rapide peut entraîner la conclusion d'un contrat et donc générer des coûts pour l'utilisateur. Si l'utilisateur tombe dans un piège à l'abonnement, la facture peut vite devenir salée.

Les tarifs des services sont bien cachés sur les sites mentionnés et très difficiles à repérer. Ces sites attirent les utilisateurs par toutes sortes de promesses et n'hésitent pas à abuser d'astuces psychologiques pour les faire tomber dans leurs griffes. Ils bercent l'utilisateur dans l'illusion d'une fausse sécurité. Aucune donnée de facturation ou de compte n'est par exemple demandée. Peu d'utilisateurs savent qu'un ordinateur peut être identifié par son adresse IP. Il est donc facile de remonter jusqu'à son propriétaire. Un e-mail ou un courrier comportant une invitation à payer arrive rapidement chez l'utilisateur piégé. Il est conseillé aux utilisateurs de conserver toute correspondance, électronique ou sur papier, de ne pas régler les factures, de s'adresser au Centre Européen des Consommateurs sous [www.cecluxembourg.lu](http://www.cecluxembourg.lu) et de porter plainte.

Les utilisateurs peuvent demander la brochure « L'escroquerie » sur [www.cases.lu](http://www.cases.lu). Cette publication explique les types d'escroquerie actuels sur

Internet de façon vivante et à l'aide de BD de Lucky Luke. Elle est donc intéressante non seulement pour les adultes, mais aussi pour les adolescents et les enfants.

Avez-vous installé des filtres pour protéger vos enfants ? Sur 57 parents interrogés, 9 en utilisent un. Un parent déclare à propos de l'utilisation de logiciels de filtrage : « Le programme peut parfois être énervant, surtout lorsque nous surfons rapidement sur Internet ou que les enfants recherchent

des informations spéciales. » Beaucoup ont aussi demandé aux collaborateurs de CASES : « Qu'apporte un système de filtrage ? »

« À l'heure actuelle, il est impossible de garantir une protection technique complète sur Internet. Idéalement, le filtre devrait bloquer les éléments indésirables mais laisser passer les sites ne posant pas problème. Il faudrait aussi créer plusieurs comptes utilisateurs adaptés à l'âge de l'enfant. Un tel filtre devrait

en outre être facile à utiliser mais difficile à contourner par les enfants. Il n'existe à ce jour aucun système de filtrage répondant à ces attentes », explique M. Thill, responsable de CASES. En général, un accompagnant responsable est la meilleure protection et le meilleur filtre pour les jeunes enfants sur Internet. Tant qu'un adulte surveille la consultation d'Internet, il ne peut rien se passer.

Retrouvez les dossiers, fiches thématiques alertes et actualités sur:

[www.cases.lu](http://www.cases.lu)